



Avis sur le rapport 1-1 de l'Exécutif régional  
**Rapport d'activité 2023**  
**de la Région Bourgogne-Franche-Comté**

Rapporteure : Claudine Villain

### Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

Le rapport d'activité vise à donner une vision d'ensemble des actions de la collectivité territoriale, engagées ou conduites tout au long de l'année, et à mettre en perspective les nouvelles pistes de réflexion et d'intervention empruntées par les services.

Ce rapport rend compte de manière détaillée de la politique mise en œuvre par la collectivité sur le territoire bourguignon-franc-comtois, sur l'ensemble de ses champs de compétence.

Des exemples, faits marquants et chiffres clés illustrent le rapport qui met également en exergue les projets réalisés en 2023 pour répondre aux enjeux de la transition écologique.

---

### Avis du CESER

Le Rapport d'activité annuel constitue un document à vocation pédagogique particulièrement intéressant pour les conseillers CESER et pour l'ensemble des citoyens de Bourgogne-Franche-Comté. Ce document permet d'appréhender l'organisation et l'action régionales, les moyens financiers mais aussi humains qui sont engagés pour mener les politiques régionales.

Comme le CESER l'avait souligné les fois précédentes, la nature rétrospective de ce document ne permet pas de formuler des préconisations en direction des politiques régionales.

Le CESER formule la proposition suivante : insérer à l'avenir, dans la partie "Fonctionnement du Conseil régional", le rôle consultatif du CESER. En effet, le CESER, seconde assemblée régionale, placé auprès du Conseil régional, est défini par la loi. Il apparaît utile - voire indispensable - d'expliquer sa nature et sa place dans la construction des politiques publiques régionales.

En complément, le CESER et le Conseil régional ont engagé depuis plusieurs années une démarche partagée de suivi des préconisations formulées par le CESER.

Le CESER propose d'intégrer un point sur ce suivi dans ce rapport d'activité annuel afin de donner à voir la prise en compte de la parole de la société civile organisée dans la formulation des politiques publiques. Il rappelle l'importance d'avoir un interlocuteur identifié au sein du Conseil régional pour concrétiser le suivi partagé.

Il s'agit dans les deux cas de donner à voir le fonctionnement de la démocratie - dans sa dimension participative - au niveau de notre collectivité régionale.

**Vote du CESER :** adopté à l'unanimité